

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 14 septembre

Redevance France télécoms :

La redevance 2018 pour l'occupation du domaine public 2017 s'élève à **1 291.34 €**.

Rapport eau et assainissement 2017 :

Les rapports d'eau et d'assainissement ont été votés à l'unanimité,

Le prix HT du m3 pour un usager consommant 120 m3 en 2017 est pour la partie de l'eau de 1.50 € /m3
et pour l'assainissement de 1.63 €/m3

Consommation de 120 m3	Eau	Assainissement
Collectivité	143,10 €	164,12 €
Agence de l'eau	27,60 €	21,60 €
TVA	9,39 €	10,21 €
Total (€ TTC)	180,09 €	195,93 €
	376,02 €	

Pour la facturation de mars à septembre 2018 le taux de TVA de 10 % sera appliqué sur la partie assainissement.

Transfert compétences communautés de communes en matière de l'eau et assainissement :

La loi NOTRe rendait obligatoire le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes au 1er janvier 2020. Début août 2018, l'article 1 de la loi prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas la compétence à cette date peuvent s'opposer à ce transfert. Cette opposition requiert qu'avant le 01 juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté des communes, représentant au moins 20 % de la population, délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences en eau et assainissement serait reporté au 01 janvier 2026.

La loi du 3 août 2018 offre la possibilité aux communes qui exercent ces compétences de s'opposer de façon temporaire au transfert obligatoire des compétences eau et / ou assainissement à la communauté de communes.

A l'unanimité, après délibération, le conseil municipal s'oppose au transfert des compétences de l'eau et d'assainissement à la communauté de communes de la Sologne des Etangs.

Adhésion de la commune de Marcilly en Gault au sein de la communauté de communes de la Sologne des étangs :

Par délibération en date du 10 avril 2018, le conseil municipal de la commune de Marcilly-en-Gault a exprimé son souhait de rejoindre la Communauté de communes de la Sologne des Etangs à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil communautaire de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs a approuvé l'adhésion de la commune et validé le processus d'intégration lors de sa séance du 10 juillet 2018.

Dans le cadre de la procédure visée à l'article L5211-18 du CGCT, il est nécessaire que chaque conseil municipal des communes de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs approuve l'adhésion de la commune de Marcilly-en-Gault.

Après en avoir délibéré à la majorité des voix (6 votes pour et 5 abstentions), le Conseil municipal approuve l'intégration de la commune de Marcilly-en-Gault à la communauté de communes de la Sologne des Etangs à compter du 1^{er} janvier 2019

Délibération dépôt des dossiers de subvention 2019-2020 : Réhabilitation de la place Emile Dubonnet et de la cour de l'école :

A plusieurs reprises, le conseil municipal a évoqué les problèmes d'accessibilité de notre école et de la place Emile Dubonnet. La cour étant en sable et la place recouverte uniquement de gros calcaire, l'accessibilité est difficile aux piétons, poussettes, personnes âgées, voire impossible aux personnes à mobilité réduite.

Le conseil envisage de recouvrir cette place ainsi que la cour de l'école d'un revêtement stable. Il y sera également matérialisé des places de parking ainsi que des places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal décide de déposer plusieurs dossiers de subvention afin d'obtenir le taux de subvention le plus élevé et précise que les travaux ne seront réalisés que si les subventions demandées sont obtenues et si l'autofinancement de la commune le permet.

Décision modificative : régularisation DGF 2014 :

A la demande de la trésorerie, en début d'année 2014 une recette de 81 684 € a été émise enregistrée avant de connaître le montant réel de la dotation. Fin 2014, la commune a reçu un montant total de 78 697 €.

Par conséquent, la recette de 2014 doit être réduite partiellement de 2 987 € par l'émission d'un mandat au compte 673 sur l'année 2018. N'ayant pas assez de crédit budgétaire il est nécessaire de réaliser une décision modificative.

Subvention exceptionnelle : Jeunes Sapeurs Pompiers

Une subvention de 80 € a été accordée aux JSP de Montrieux pour l'achat de polaires (Quentin Bordat et Lucie Viginier)

Mise en non-valeur : cpt 6542 Montants irrecevables

Commune divers garderie (2013-2016) :	58.50 €
Budget eau :	874.44 €
Budget Assainissement	747.14 €

14 juillet 2018 :

La journée a été très ensoleillée, appréciée du concours de pêche du matin jusqu'au bal dans la rue principale.

N'oublions pas le concours de pétanque, l'animation des pompiers, l'animateur (même si ce dernier n'a pas pu finir le spectacle pour des raisons techniques).

Le repas est toujours bien organisé par Philippe et son équipe. Il est suivi de la retraite aux flambeaux puis d'un magnifique feu d'artifice. Le bal a été animé par DJ Kevin, tous ont dansé jusqu'au bout de la nuit avec la participation du Bar des étangs et le restaurant la Margotine.

Un TRES TRES TRES TRES grand merci à tous les bénévoles qui participent et nous soutiennent en cette journée intense et épuisante.

Eglise : Comme vous l'avez constaté, notre église ne sonne plus depuis plusieurs mois. L'horloge centrale est défectueuse, les réparations s'élèvent à 2 310 € TTC. Le conseil municipal a accepté de réaliser les travaux.

Inscriptions listes électorales :

Petit rappel : les nouveaux habitants qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales et qui souhaitent le faire, vous avez jusqu'au 31 décembre pour faire la demande en mairie (pièces à fournir : carte d'identité et justificatif de domicile)

Factures d'eau : Prélèvement

En début d'année, vous avez été plusieurs à nous demander la mise en place des prélèvements pour le paiement de vos factures d'eau. Nous vous informons que ce système fonctionne et qu'à tout moment vous pouvez en faire la demande en mairie (pièce à fournir : remplir formulaire d'autorisation de prélèvement + joindre un RIB). Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour tout autre renseignement à ce sujet. Actuellement en réflexion avec la trésorerie, nous souhaitons mettre en place le prélèvement également pour le paiement des loyers communaux et de la garderie. Nous vous informerons dès que cette démarche sera possible.

Recensement militaire :

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser en mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux concours et examens d'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). Sans cette attestation votre enfant sera pénalisé et sera refusé aux examens.

Prestations cantine - garderie et cour :

Lors de la réunion de l'école du vendredi 14 septembre, certains parents nous ont interpellés sur les tarifs qu'applique la commune pour la cantine et de la garderie. Nous tenons à vous transmettre quelques informations :

Cantine :

Le prix de revient d'un repas coûte réellement à la commune 7.20 € (repas + charges du personnel) soit plus du double que le prix d'un ticket de cantine (3 €).

Garderie : (même constat)

Sur l'année scolaire 2017-2018 les recettes de la garderie se sont élevées à 10 123.50 € pour le coût du personnel de 17 300 €. Comme vous le constatez la commune est loin de l'équilibre budgétaire.

La municipalité a fait le choix d'appliquer des forfaits pour la garderie, dans le but de ne pas trop alourdir les charges des familles qui travaillent et qui ont besoin de ce service. Nous rappelons que le tarif des forfaits est dégressif selon le nombre d'enfants par foyer. Le tarif occasionnel a été mis en place justement pour des besoins ponctuels d'où le tarif de 3.50 €.

En ce qui concerne le goûter, à notre connaissance, il ne nous semble pas connaître des communes aux alentours où le goûter soit compris dans le tarif.

Cour de l'école : Celle-ci est en sable, nous en sommes bien conscients, chaque année vous nous interpelliez à ce sujet, mais à ce jour, la municipalité n'a pas les finances nécessaires pour réaliser ces travaux. Comme vous l'avez lu ci-dessus des dossiers de subventions vont être déposés. Les travaux seront validés uniquement si les subventions accordées et la capacité d'autofinancement de la commune permettent cet investissement. Nous sommes également inquiets sur l'avenir de notre école dont les effectifs diminuent depuis quelques années.

Incivilités : Rappel à l'ordre

Nous sommes stupéfaits de constater le nombre de jeunes divaguant dans les rues de Montrieux le jour et ce jusqu'à très tard dans la nuit.

- Les plus jeunes sont à vélo ou à pied, ils sont inconscients et ne font pas attention aux véhicules qui circulent, ils manquent de respect envers les personnes qui leur font des remarques.
- D'autres groupes (adolescent ou tout juste majeur), qui eux, se déplaçant le plus souvent en véhicules motorisés, se retrouvent sur la place Emile Dubonnet, sur les pavés devant la mairie, à la salle des fêtes ou au terrain multisports, ils font du bruit ne respectent ni les infrastructures, ni la tranquillité des habitants et leur politesse n'est pas toujours de rigueur.

Chers parents, nous vous rappelons que « L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a inséré un article L.2212-2-1 dans le code général des collectivités territoriales, désormais l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure, qui donne pouvoir au maire **de procéder à un rappel à l'ordre** à l'encontre d'une personne, auteur de **faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune**. Cette intervention du maire peut concerner aussi bien des mineurs que des majeurs ».

Nous vous informons que la gendarmerie a été avertie de ces faits. Le projet d'installer des caméras sur Montrieux est toujours d'actualité.

Devenez animateur et directeur

BATA - BAAD 2019

BAAD

BAAD FORMATION GÉNÉRALE :
DU 13 AU 17 MAI & DU 20 AU 24 MAI 2019
À BLOIS (41)

BAAD APPROFONDISSEMENT :
DU 8 AU 13 AVRIL 2019
À BLOIS (41)

DU 20 AU 25 OCTOBRE 2018
DU 19 AU 24 OCTOBRE 2019
À FOUGÈRES-SUR-BIEVRE (41)

BATA

BATA FORMATION GÉNÉRALE :
DU 9 AU 16 FÉVRIER 2019
À BLOIS (41)

DU 6 AU 13 AVRIL 2019
À FOUGÈRES-SUR-BIEVRE (41)

BATA APPROFONDISSEMENT :
DU 8 AU 13 AVRIL 2019
À BLOIS (41)

DU 20 AU 25 OCTOBRE 2018
DU 19 AU 24 OCTOBRE 2019
À FOUGÈRES-SUR-BIEVRE (41)

FORMATIONS EN DEMI-PENSION

FEDERATION LOIR-ET-CHER
la ligue de l'enseignement
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
02 54 43 02 52
CLASSES-LOISIRS@F041.ASSO.FR

Le Bus numérique

INFORMATIQUE • INTERNET • E-MAIL • SERVICES EN LIGNE RÉSEAUX SOCIAUX

Des ateliers pour rester connecté

Marpa de Dhuizon
Jeudi 15 novembre 2018

Deux sessions
> 9h30 - 12h30
> 14h00 - 17h00

Les nouvelles technologies
plus de secrets pour vous

Au programme

- Le fonctionnement de nos ordinateurs personnels, les programmes
- Le fonctionnement de nos tablettes numériques, les programmes
- Le fonctionnement de nos smartphones, les programmes
- Le fonctionnement de nos téléphones, les programmes
- Le fonctionnement de nos appareils photo numériques, les programmes
- Le fonctionnement de nos appareils photo numériques, les programmes
- Le fonctionnement de nos appareils photo numériques, les programmes

Inscrivez-vous !
GRATUIT ET RÉSERVÉ AUX SÉNIORS

Contactez
le Relais Services Publics
02 54 76 84 47
Ou vos mairies.

Relais Services Publics

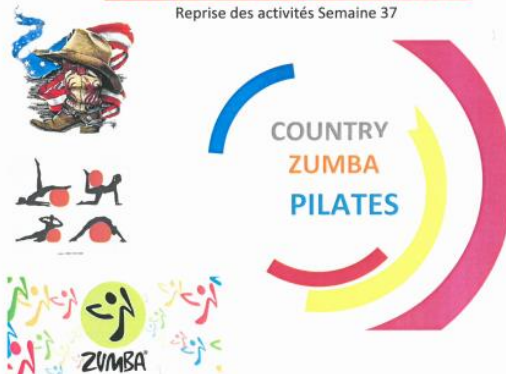
Logo: Bien Vieillir, Assurance Rebraite, RSI, Confédération des Financiers



Loir et Cher

ACTIVITES SAISON 2018/2019

Reprise des activités Semaine 37



(Enfants à partir de 6 ans)

Zumba Enfants: jeudi: 18h-19h Salle Place de l'Eglise Montrieux

Zumba Adultes: mercredi: 20h-21h Salle des Fêtes La Marolle

Country: jeudi: 19h-20h Salle des Fêtes La Marolle

Pilates: lundi: 15h30-16h30 Salle des Fêtes La Marolle

Tarifs : 90€/an/personne + 25€ d'adhésion FR/famille

(80€ pour 2^{ème} personne même famille ou 2^{ème} cours)

Renseignements et inscriptions : 06.62.33.56.76



ASSOCIATION
DE LA MAROLLE -
MONTRIEUX